

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 décembre 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : Même ordre du jour pour les 9 et 10 décembre 2014.

Mardi 9 et mercredi 10 décembre à 12h00 : Visites du chantier du Nouveau Parlement sur inscription préalable

Mercredi 10 décembre : séance sans fin si nécessaire.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président souhaite un heureux anniversaire à M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba ainsi qu'à M. le député Nicolas Rochat Fernandez. Il lit également la lettre de démission de Commission thématique de santé publique de M. le député Axel Marion.</p> <p>Il salue à la tribune du public les forestiers de Bex, qui ont livré un sapin au Château.</p> <p>Avant la pause de midi, le Président informe les députés que la séance du mercredi 10 décembre se déroulera de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h. Par ailleurs, pour permettre aux groupes politiques de se réunir avant le 2ème débat sur la LADB, la séance du mardi 16 décembre débutera à 10h30. La séance du mercredi 17 décembre est supprimée.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Résolution Michaël Buffat au nom du groupe UDC.</p> <p>Interpellations: Michele Mossi, Fabienne Freymond Cantone et consorts, Alexandre Berthoud, Gérard Mojon et consorts, Alexandre Rydlo et consorts,</p> <p>Motion: Yves Ravenel et consorts.</p> <p>Postulats: Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts, Jérôme Christen et consorts.</p>			
TRAITE	3.	(14_HQU_DEC) Heure des questions du mois de décembre 2014, à 14 heures	GC		
RENV-CE	4.	(14_INT_317) Interpellation Jean-François Thuillard - Communes vaudoises : Fusions ou tensions ? (Développement)			
OA	5.	(GC 126) Rapport annuel 2014 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO	GC	Labouchère C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(187) EMP budget - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pr 2015 - d'investissement pr 2015 et plan 2016-2019 et Rapp CE - s/le programme de législature 2012-2017 - s/l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et PLs modifiant la loi - du 12.12.07 sur la HEP (LHEP) - du 2.02.10 d'application de la loi fédérale du 23.06.06 s/LVLHR - du 21.11.73 s/la LV - du 7.09.10 s/LVLAgr - du 17.01.96 s/LASP et PDs - accordant au CE un crédit-cadre d'invest. pr financer assainissement des buttes de tir - octroyer des aides financières aux cmnes pr assainissement des buttes de tirs - fixant, pr l'exercice 2015 : le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud - les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, cautionnements et d'arrières-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur l'appui, au développement économique (LADE) - le montant maximum des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements - le montant maximum des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements - fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pr l'accueil de jour des enfants pr la période d'août 2015 à juillet 2016 - modifiant le décret du 20.11.07 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-Ccomptes) - accordant un crédit de CHF 64'200'000 destiné à financer l'acquisition de deux bâtiments sur les sites de la Riponne et de Montebenon, à titre d'alternative à la location auprès de la Cmne de Lsne et Rapp du CE au GC s/postulat O. Feller et s/motion et Réponse CE s/interp. Ph. Jobin (2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Lois: LHEP: Art. 54a accepté. Art 55a, al. 2, amdt Eggenberger retire. Art. 55a accepté. Art. 55b accepté. Art. 2 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté avec quelques abstentions. LVLHR: Art. 4 et 6 acceptés sans discussion. Art. 2 accepté sans discussion.. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté avec une abstention.</p>	DFIRE.	Buffat M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		discussion a l'unanimité. Fin du 2eme debat. En vote final a la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 103 oui et une abstention. Suite des commentaires sous le point 9 de l'odj.			
OA+M	7.	(126) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; RSV 935.31) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats suivants : - postulat Grégoire Junod et consorts demandant de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces : une mesure efficace de santé publique et de prévention de la violence (11_POS_282) - postulat Frédéric Haenni et consorts visant à assurer un venir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation (11_POS_278) - postulat Claude-Alain Voiblet : Nuits festives : diminuer la pression sur les acteurs de la vie urbaine et sur les services publics (11_POS_304) (Suite des débats)(1er débat) (1er débat, suite des débats) : art. 53a accepté. Art. 53d accepté. Art. 53e, al.3, amdt maj com accepté avec une opposition. Art. 53e amendé accepté par 83 oui, 18 non et 5 abstentions. Art. 53f accepté. Art. 53h accepté. Art. 53i, al. 1, amdt maj com accepté; al.2 (suppression), amdt maj com accepté. Art. 53i amendé accepté. Art. 54 accepté. Art. 55a accepté. Art. 58a accepté. Art. 59 accepté. Art. 59a accepté. Art. 60 accepté. Art. 60a accepté. Art. 60b, amdt Ducommun refusé par 39 oui, 68 non et 6 abstentions ; amdt Dolivo accepté par 79 oui, 29 non et 12 abstentions. Art. 60b amendé accepté. Art. 61 accepté. Art. 62 accepté. Art. 62a accepté. Fin du 1er débat.	DECS.	Ballif L. (Majorité), Capt G. (Minorité), Christen J. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	(GC 122) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – Année 2013 – Secondes réponses Secondes réponses aux observations de la COGES pour l'année 2013: DFJC: seconde réponse à la 1ère observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées. DSAS : Seconde réponse à la 3ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées . DECS: seconde réponse à la 2ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées; seconde réponse à la 3ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées. DFIRE: seconde réponse à la 3ème observation: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées.	CHAN	Schwaar V.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	(GC 123) Réponse du Tribunal cantonal aux observations de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal Année 2013 – Seconde réponse Budget, suite: Brochure verte: Budget d'investissement 2015 (pp. 249 et ss de la brochure): tous les départements sont traités sans discussion. Au vote final sur le montant global, celui-ci est accepté à l'unanimité. Budget des charges et des revenus de fonctionnement: DTE: SP 001 accepté. SP 005 accepté. SP 043 accepté. SP 003 accepté. SP 009 accepté. Fin du 2ème débat. DFJC: SP 010 accepté. SP 011 accepté. SP 012 accepté. SP 013 accepté. SP 014 accepté. SP 015 accepté. SP 016 accepté. SP 017 accepté. SP 018 accepté. SP 019 accepté. Fin du 2ème débat. DIS: SP 020 accepté. SP 022 acceptée. SP 021 accepté. SP 004 accepté. SP 002.3111: amdt Despot (-50'000) refusé par 38 oui, 70 non et 15 abstentions. SP 002 accepté. SP 024 accepté. SP 025 accepté. SP 026 accepté. Fin du 2ème débat. DSAS: SP 027 accepté. SP 028 accepté. SP 029 accepté. SP 030 accepté. SP 031 accepté. SP 032 accepté. SP 033 accepté. SP 034 accepté. SP 035 accepté. SP 036 accepté. SP 037 accepté. SP 060 accepté. SP 061 accepté. SP 062 accepté. SP 063 accepté. SP 050 accepté. SP 056 accepté. Fin du 2ème débat. DECS: SP 039 accepté. SP 040 accepté. SP 041 accepté. DIRH: SP 045 accepté. SP 046 accepté. SP 047 accepté. SP 054 accepté. Fin du 2ème débat. DFIRE: SP 051 accepté. SP 052 accepté. SP 053 accepté. SP 048 accepté. SP 059 accepté. Fin du 2ème débat. OJ: SP 057 accepté. Fin du 2ème débat. SGC: SP 058 accepté. Fin du 2ème débat. Le Grand Conseil prend acte du rapport partiel du CE sur le programme de législature 2012-2017. Le rapport du CE sur le postulat Feller est accepté. En vote final, le projet de budget est accepté par 121 ou et 3 non.	GC	Haury J.A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		(GC_123): Seconde réponse du Tribunal cantonal à la 2ème observation de la CHSTC pour l'année 2013: les conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées.			
OA+M	10.	(165) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 14'875'000 pour financer l'assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1, amdt J.-M. Chollet refusé par 49 oui, 57 non et 11 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 54 oui, 59 non et 6 abstentions. Même art. 1, amdt Ferrari accepté par 94 oui, 23 non et 4 abstentions, Art. 1 amendé accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.	DFIRE.	Guignard P.	
RENV-T	11.	(170) Exposé des motifs et projets de décrets - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 18.5 millions pour la création d'un laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 22.3 millions pour le relogement des laboratoires du Centre des neurosciences psychiatriques du site de Cery (Département de psychiatrie du CHUV) (1er débat)	DSAS.	Roulet C.	10/12/2014
RENV-T	12.	(182) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 1'030'000.- pour financer les études de la réhabilitation de la RC 1-B-P entre Mies et Founex sur les communes de Coppet, Founex, Mies et Tannay(1er débat)	DIRH.	Modoux P.	10/12/2014
RENV-T	13.	(183) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 6'150'000.- pour financer les travaux de renforcement et d'assainissement du pont d'Aigremont situé sur la route cantonale RC 706 à la sortie du Sépey en direction des Diablerets, ainsi que pour financer les travaux de correction du torrent de la Raverette au droit du pont(1er débat)	DIRH.	Modoux P.	10/12/2014
RENV-T	14.	(14_INT_318) Interpellation Jacques-André Haury sur le cadre régissant les libéralités du Conseil d'Etat (Pas de développement)			10/12/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(14_INT_319) Interpellation Axel Marion et consorts - Tarifs des actes notariés : le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre des mesures ? (Développement)			10/12/2014
RENV-T	16.	(14_POS_095) Postulat Axel Marion et consorts - Pour un meilleur regard sur les émoluments et autres frais pour actes administratifs perçus par l'Etat (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			10/12/2014
RENV-T	17.	(GC 117) Rapport annuel 2013-2014 de la Commission des visiteurs du Grand Conseil	GC	Aubert M.	10/12/2014
RENV-T	18.	(14_MOT_041) Motion Denis Rubattel et consorts - Commission des visiteurs du Grand Conseil : plus de restrictions et moins de frais !	DIS	Wyssa C.	10/12/2014
RENV-T	19.	(14_INT_256) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Ne pas faire purger les lourdes peines, c'est mettre la population en danger !	DIS.		10/12/2014
RENV-T	20.	(14_INT_221) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licences d'établissements publics : les titulaires qui ne sont pas exploitants peuvent-ils continuer à prêter leur patente?	DECS		10/12/2014
RENV-T	21.	(14_POS_076) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quel traitement réserve l'EVAM aux personnes vulnérables, en particulier sur le plan médical ?	DECS, DSAS	Roulet C.	10/12/2014
RENV-T	22.	(14_POS_094) Postulat Catherine Roulet au nom de la commission thématique de la santé publique - Prise en charge socio-médicale des requérants d'asile (Développement et demande de prise en considération immédiate)	DSAS, DECS		10/12/2014
RENV-T	23.	(174) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Davantage de protection pour les employé-e-s de l'économie domestique !	DECS.	Glauser A.	10/12/2014
RENV-T	24.	(14_PET_029) Pétition en faveur de Madame Nafiseh Ghovadi et son enfant Mohammad Soleimani	DECS	Nicolet J.M.	10/12/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 décembre 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(14_INT_268) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Favez et consort - Bis repetita relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues	DECS.		10/12/2014
RENV-T	26.	(14_PET_025) Pétition des jeunes libéraux radicaux - Du sirop à l'apéro ? NON ! Stop aux mesures liberticides et à l'infantilisation !	DECS	Hurni V.	10/12/2014
RENV-T	27.	(14_MOT_050) Motion Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	DSAS, DTE	Attinger Doepper C.	10/12/2014
RENV-T	28.	(12_INT_071) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?	DSAS.		10/12/2014
RENV-T	29.	(14_INT_265) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - La vente de médicaments en ligne sur territoire vaudois par des pharmacies virtuelles situées hors du canton de Vaud ne constitue-t-elle pas une violation flagrante de la loi et ne devrait-elle pas, par-là, être poursuivie d'office ?	DSAS.		10/12/2014
RENV-T	30.	(14_MOT_043) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour assurer une évolution des effectifs de l'administration cantonale en phase avec l'évolution générale de notre canton	DIRH	Bory M.A.	10/12/2014
RENV-T	31.	(14_MOT_049) Motion Amélie Cherbuin et consorts concernant la Lpers-VD - congé pour aide en cas de maladie d'un membre de sa famille	DIRH, DSAS	Glauser A. (Majorité), Attinger Doepper C. (Minorité)	10/12/2014
RENV-T	32.	(14_MOT_040) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné vaudois	DFIRE	Pillonel C. (Majorité), Bory M.A. (Minorité)	10/12/2014
RENV-T	33.	(14_INT_263) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?	DFIRE.		10/12/2014
RENV-T	34.	(14_POS_061) Postulat Vassilis Venizelos pour appliquer une bonne règle à des sites d'exception	DFIRE, DFJC	Capt G.	10/12/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 décembre 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	35.	(14_POS_065) Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	DFIRE	Chevalley C.	10/12/2014
RENV-T	36.	(14_POS_066) Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	DFIRE	Chevalley C.	10/12/2014
RENV-T	37.	(14_INT_260) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?	DFIRE.		10/12/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :